

Pa'Had David

Mitsavim

Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

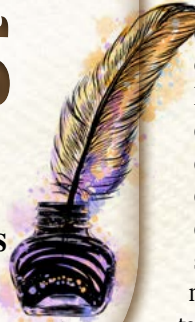
Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

Quiconque désire réellement se repentir doit connaître et intégrer un principe fondamental. D'après nos Maîtres (Roch Hachana 18a), le verset « Cherchez le Seigneur pendant qu'Il est accessible ! Appelez-Le tandis qu'Il est proche. » (Yéchaya 55, 6) se réfère aux dix jours de pénitence, où le Saint béni soit-Il est proche de l'homme, auquel il donc plus facile de se repentir. Par ailleurs, ils affirment qu'à Roch Hachana, les Justes sont scellés pour la vie, les impies pour la mort, tandis que les gens moyens voient leur jugement suspendu jusqu'à Kippour. Uniquement s'ils se repentent entretemps, ils seront, ce jour-là, scellés pour la vie.

Rabbi Ovadia Yossef – que son mérite nous protège – pose la question suivante (*Méor Israël, drouchim* p. 48) : a priori, si ces individus moyens accomplissent des *mitsvot* pendant les dix jours de pénitence, cela suffit pour faire pencher la balance en leur faveur et leur octroyer le statut de Justes, puisqu'ils ont alors davantage de *mitsvot* à leur actif que de péchés. Dès lors, pourquoi doivent-ils également faire repentance afin de mériter d'être scellés pour la vie ?

Il répond en s'appuyant sur l'interprétation du 'Hidouché Harim du verset « Je veux y descendre, Je veux voir si, comme la plainte est venue jusqu'à Moi, ils se sont livrés aux derniers excès » (*Béréchit* 18, 21). Lorsque l'Éternel se rapproche des hommes, la sainteté s'amplifie sur terre, ce qui pousse ces derniers à se rapprocher, eux aussi, du Créateur et à éprouver des sentiments de contrition. Néanmoins, s'ils ne se repentent pas suite à cette proximité divine renforcée, ils méritent d'être détruits, à D.ieu ne plaise.

Ainsi, tout homme est certes proche du Saint béni soit-Il pendant les dix jours de pénitence. Mais, s'il ne compte que sur ses *mitsvot* et pense que cela est suffisant pour qu'il soit considéré comme un *Tsadik*, il se trompe, car il lui incombe également de se rapprocher de l'Éternel par le biais du repentir. S'il ne le fait pas, ses *mitsvot* supplémentaires ne lui seront d'aucun secours. En outre, le fait de ne pas s'être sincèrement repenti et de ne pas avoir regretté ses péchés constituera, pour lui, un chef d'accusation. Par conséquent, seul celui qui exploite cette période pour se repentir de tout son cœur méritera d'être scellé pour la vie.

maskil
LÉDAVIDRoch
Hachana,
racine de
tous les jours
de l'année

Par ailleurs, il est important de savoir que le repentir ne concerne pas uniquement les hommes simples, mais également les Justes. En effet, la Torah ne fait pas la distinction entre les membres du peuple juif, comme le souligne le roi Chlomo : « Il n'est pas d'homme juste sur terre qui fasse le bien sans jamais faillir. » (*Kohélet* 7, 20) Nos Sages (*Sanhédrin* 46b) déduisent de ce verset que même les *Tsadikim* ont

besoin d'être expiés.

Cela étant, ajoutons que le pouvoir du repentir et de la prière de Roch Hachana ne se limite pas à ce jour, mais influe sur tout le reste de l'année. Quand un homme se repent et est scellé pour la vie, il est clair que ce verdict s'applique à toute l'année à venir.

Une année, après Roch Hachana, mes élèves me demandèrent comment cela s'était passé et quelles étaient mes impressions. Je leur répondis que, de mon point de vue, Roch Hachana ne s'était pas terminé, mais se poursuivait jusqu'à Kippour de l'année suivante. Pour leur expliquer mes paroles, je leur fis remarquer que le souhait adressé à son prochain à Roch Hachana est « bonne année » ; autrement dit, on s'échange mutuellement ses meilleurs vœux pour l'ensemble de l'année à venir. Car chacun des jours de celle-ci est étroitement lié à son premier.

De fait, la racine de chaque jour de l'année se trouve dans son premier jour, Roch Hachana. C'est pourquoi les prières, les suppliques et le repentir de Roch Hachana ne se terminent pas en ce jour, mais se poursuivent tout au long de l'année, leur pouvoir s'exerçant sur l'ensemble de ses jours. Nous devons donc prier pour que toute l'année soit bonne.

Si l'homme intègre bien cette réalité et s'efforce d'exploiter au maximum cette période pour se repentir, ses prières conjuguées à celles de son prochain en sa faveur et aux vœux de celui-ci relieront tous les jours de l'année à venir à leur source, le premier de l'année. Et, s'il désire s'engager sur le droit chemin, il bénéficiera toute l'année de l'assistance divine pour y parvenir, en vertu du principe : « D.ieu conduit l'homme dans la voie qu'il désire emprunter. » (*Makot* 10b)

28 Élouï 5782
24 septembre 2022

1257

HORAIRES
DE CHABBAT

	Jérusalem	Tel-Aviv	Haïfa	Paris
Allumage des bougies	5:59	6:14	6:07	7:28
Clôture du Chabbat	7:10	7:11	7:11	8:32
Rabbénou Tam	7:50	7:47	7:48	9:19



Hilloulot

Le 28 Élouï, Rabbi 'Haïm Yéhoua Auerbach, Roch Yéchiva de Chaar Hachamayim

Le 28 Élouï, Rabbi Its'hak Akrich, auteur du *Kiriat Arba*

Le 29 Élouï, Rabbi Chlomo Amarlio

Le 29 Élouï, Rabbi Ménaché Klein, auteur du *Michné Halakhot*

Le 1^{er} Tichri, Rabbi Meïr Leivouch, le Malbim

Le 1^{er} Tichri, Rabbi Amnon de Mayence, auteur du *Ountané Tokef*

Le 2 Tichri, Rabbi Salman Eliahou, auteur du *Kérem Chlomo*

Le 2 Tichri, Rabbi Chimon Horovitz, auteur du *Kol Mévasser*

Le 3 Tichri, Rabbi Ephraïm Hachohen

Le 3 Tichri, Rabbi Israël Lipchits, auteur du *Tiféret Israël* sur les Michnayot

Le 4 Tichri, Rabbi Israël Yaakov Borla, auteur du *Mékor Israël*

Le 4 Tichri, Rabbi Tsvi Hirsch Achkénazi, auteur du *Koss Hayéchoout*

Le 5 Tichri, Rabbi Nafatali Kats de Lublin

Le 5 Tichri, Rabbi Baroukh Chalom Ashlag





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

Le mystère du restaurant indemne

Une véritable catastrophe naturelle frappa la ville de Tibériade. En l'espace de quelques heures, un vent d'est puissant, combiné au niveau élevé des eaux, causa d'énormes dégâts le long des plages de la ville. De hautes vagues, occasionnées par un vent violent, se brisèrent sur « la promenade » (*tayélèt*) et sur les plages de la côte ouest de la *kinérèt*, entraînant le déracinement de dallages, la formation de trous dans le sol, l'envol de chaises et de tables et la brisure de vitres. Les plages furent endommagées, de nombreux arbres tombèrent sur les routes de la région. D'après la première estimation, les dommages s'élevaient à quelques dizaines de millions de *chékalim*.

Dans le journal *Vavé Haamoudim* publié par le *Collel* Beit David de 'Holon, sous la présidence de Rav Zilberstein, nous lisons que les eaux n'ont pas tenu compte du luxe des restaurants ni du poids de leurs précieuses dalles ou de la beauté de leur mobilier. Elles détruisirent tout sur leur passage.

Un témoin de cette catastrophe raconte ce qui se passa au milieu du mois d'Iyar de cette année : « La nuit, nous avons senti le vent d'est souffler très fortement. Je me suis rendu sur la plage pour tenter de sauver tout ce que je pouvais. En trente ou quarante minutes, le vent se raffermir jusqu'à atteindre une force indescriptible. Seul celui qui se trouvait sur place peut se l'imaginer. On voyait d'immenses vagues se briser d'une hauteur de quatre ou cinq mètres. Personne n'était en mesure de faire quoi que ce soit pour empêcher les désastres de deux forces combinées – un vent puissant et un niveau d'eau élevé depuis déjà plusieurs années. »

Et, pourtant, un petit endroit proche de la plage y échappa : une salle servant de restaurant, située en face du tombeau de Rabbi Meïr baal Haness, resta intacte, sans le moindre dégât. Seuls deux parasols qui se trouvaient dans la cour tombèrent. Même les chaises qui étaient près de la plage restèrent à leur place, alors que tous les autres objets autour furent totalement dévastés. Quelle est donc la clé de ce mystère ?

Quelques années auparavant, cet endroit était un lieu de dépravation. Il fut ensuite vendu à un certain M. Gabai, qui en fit un restaurant et s'engagea à le fermer le Chabbat. Il veilla également à le gérer selon les règles de pudeur. C'est donc vraisemblablement le respect du Chabbat et de la sainteté qui constitua un mérite. Cet homme garda ces deux exigences essentielles, tandis que l'Éternel garda ses biens de tout dommage. Un incontestable miracle !



GUIDÉS PAR La émouna

Étincelles de émouna
et de bita'hon
consignées par
le Gaon et Tsadik
Rabbi David 'Hanania
Pinto chelita

Plus précieuse que l'or et l'argent

Au cours des innombrables inaugurations de *sifré Torah* auxquelles j'ai eu la joie d'assister, je fus une fois particulièrement impressionné par la cérémonie grandiose.

Dans toutes les communautés juives du monde, les Juifs ont le mérite, avec l'aide de D.ieu, d'introniser de temps à autre un nouveau *séfèr Torah*, accompagné par la musique et les danses de tous les participants et, dans bon nombre de communautés, par une procession avec des torches.

Comme je l'ai dit, l'organisation de la *hakhnassat séfèr Torah* dont il est question ici se distinguait elle aussi par la magnificence de chaque détail démontrant respect et attachement pour la Torah, notre trésor. Ainsi, l'étui où reposait le *séfèr Torah* était en argent massif, splendide et impressionnant. La salle dans laquelle eut lieu la *séoudat mitsva* était, quant à elle, l'une des plus belles que je connaisse en France.

Cela me fit extrêmement plaisir de voir toutes ces marques de respect et d'attachement à la Torah, et je louai le généreux donateur qui était à l'origine de son organisation et n'avait pas compté ses dépenses en l'honneur de la Torah. Il avait permis une grande sanctification du Nom divin, en illustrant ainsi la sentence « Plus précieux pour moi est l'enseignement de Ta bouche que des monceaux de pièces d'or et d'argent » (*Téhilim* 119, 72).

Par son important investissement dans ce *séfèr Torah*, il démontra à tous que de même qu'il investissait beaucoup d'argent dans le monde matériel, il était prêt à en investir au moins autant pour la cause céleste, pour la Torah. Il n'était pas le moins du monde parcimonieux pour cela, mais choisissait ce qu'il y avait de meilleur et de plus beau pour la gloire divine.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi **David 'Hanania Pinto** chelita

La force du repentir qui atteint le trône céleste

Dans la section de Nitsavim, nous trouvons le verset bien connu : « Tu retourneras à l'Éternel, ton D.ieu, et tu obéiras à Sa voix. » (*Dévarim* 30, 2) Nos Maîtres (*Yoma* 86a) expliquent : « Grand est le repentir, qui atteint le trône céleste, comme il est dit : "Reviens, Israël, jusqu'à l'Éternel, ton D.ieu, car tu n'es tombé que par ton péché." (*Hochéa* 14, 2) S'ils interprètent ainsi ce verset, le sens est donc le même dans le nôtre : le repentir parvient jusqu'au trône céleste.

Le journal *Yabia Omer* (*Chabbat Téhouva* 5780) rapporte la remarquable question de Rabbi Ovadia Yossef – que son mérite nous protège – dans son ouvrage *Méor Israël* (*drouchim* p. 37). Dans notre verset, il est dit explicitement que nous devons revenir jusqu'à l'Éternel Lui-même, aussi pourquoi nos Sages affirment-ils que le repentir n'arrive qu'à Son trône ? Rabbi Ovadia répond en rappelant l'enseignement de nos Maîtres (*Béréchit Rabba* 47, 6) selon lequel sur le trône céleste, sont gravées les images des trois patriarches, Avraham, Its'hak et Yaakov. Chacun d'entre eux constitue un pied du char céleste, tandis que le roi David forme le quatrième. Comment ce dernier en eut-il le mérite, alors qu'il fut en épousant Batchéva de manière prématurée ? Grâce à son repentir sincère. Dès lors, nous comprenons mieux, poursuit-il, pourquoi nos Sages affirmèrent que le repentir parvient jusqu'au trône céleste. Ils soulignent ainsi le considérable pouvoir d'un repentir authentique, capable de mener l'homme jusqu'à ce trône et d'y graver à nouveau son image.

Nous en déduisons un principe fondamental : lorsque l'homme se repent, il atteint le trône divin et jouit de la lumière qui en émane. Car la racine de son âme provient de là et le Saint béni soit-Il l'accueille sous Ses ailes.

Toutefois, nous devons lutter contre le désespoir, dans lequel le mauvais penchant tente sans cesse de nous faire tomber. Cet éternel adversaire nous souffle de rester stables (*nitsavim*) dans notre impiété et de ne pas poursuivre le chemin (*vayélekh*) qui nous rapproche de l'Éternel. Il nous incombe de le maîtriser et de nous conduire à l'opposé de ses directives : maintenir une stabilité dans notre repentir et toujours avancer dans le domaine spirituel.

LE CHABBAT

Le Kidouch du vendredi soir



1. On remplira entièrement la coupe de vin jusqu'à ce qu'elle semble avoir un arc au-dessus d'elle. On méritera ainsi un héritage illimité.
2. Il est recommandé d'ajouter trois gouttes d'eau au vin, avant de réciter le Kidouch. [D'après la kabbale, le vin symbolise la justice et l'eau la miséricorde ; par ce geste, on adoucit la dureté de la sentence.]
3. Celui qui récite le Kidouch recevra la coupe de ses deux mains d'un homme qui la lui remettra avec ses deux mains. Pendant la récitation du Kidouch, il ne saisira la coupe que de sa main droite et l'élèvera d'un *téfa'h* (de 8 cm) au-dessus de la table, de sorte qu'elle soit visible par tous les assistants – sauf s'il est faible ou âgé et craint que la coupe ne lui échappe des mains.
4. Avant de prononcer la bénédiction de *haguéfén*, celui qui récite le Kidouch dit : « *Savéri maranan* » et les autres répondent « *lé'haïm* », en ayant l'intention de s'acquitter de l'obligation du Kidouch. Le Talmud (*Chabbat* 67b) raconte l'histoire de Rabbi Akiva qui, lors d'un festin fait pour son fils, apportait des verres de vin aux érudits, en disant à chacun d'eux : « Vie (*'haïm*) et vin dans les bouches des érudits et de leurs élèves ! », à la manière dont nous souhaitons aujourd'hui « *lé'haïm* ! » quand nous buvons du vin.
5. Ceux qui désirent s'acquitter de la *mitsva* du Kidouch en l'écoutant ne diront pas « *baroukh hou oubaroukh chémo* » après le Nom de l'Éternel, car cela reviendrait à s'interrompre dans la bénédiction. Mais, celui qui se trompe et prononce cette phrase n'a pas besoin de réciter ensuite lui-même le Kidouch.
6. Il est permis de réciter le Kidouch pour un ami qui ne sait pas le faire et, après cela, on pourra le réciter de nouveau pour les membres de sa famille. [De même, une femme a le droit de le réciter pour une voisine qui ne sait pas le faire.] Pour la question de boire ou non le vin, il existe deux possibilités. Soit il boit un *réviit* de vin et s'acquitte de l'obligation du Kidouch [considéré comme « Kidouch à la place du repas »], tout en ayant le droit de le réciter une nouvelle fois pour sa famille. Soit il n'en boit pas du tout, mais celui qui l'écoute boit au moins la majorité d'un *réviit* [41 grammes] ; dans ce cas, il ne s'acquitte pas de cette obligation.
7. Quand il termine de réciter le Kidouch, il boira la majorité du vin de la coupe [quantité remplissant entièrement une joue], soit 41 grammes. Si cela lui est difficile, il goûtera un petit peu de vin et un des assistants boira la quantité requise. Cependant, on ne partagera pas cette quantité entre tous les assistants. Si on l'a fait par erreur, on ne devra pas répéter le Kidouch, car, dans le doute, on ne répète pas une bénédiction.
8. Il est vivement souhaitable, pour ceux qui écoutent le Kidouch, de goûter un peu de vin pour témoigner combien cette *mitsva* leur est chère. En outre, c'est une *ségoula* pour la guérison des yeux.



SUJET DU JOUR

**Un moyen
facile
d'adoucir
le jugement**

Les dix jours de pénitence séparant Roch Hachana de Kippour représentent l'un des plus précieux cadeaux donnés par le Créateur aux hommes. Durant cette période, nous avons la possibilité de modifier totalement le verdict divin prononcé à notre sujet. Il arrive qu'un décret très dur soit prononcé à l'encontre d'un individu, dont les défenseurs doivent déployer toutes leurs ressources pour parvenir à atténuer sa sévérité.

Y a-t-il un moyen facile d'adoucir le jugement ? Contrairement à toute attente, la réponse est positive. Effectivement, cela est envisageable. D'après nos Sages, il existe une manière efficace et, de surcroît, très peu préjudiciable : les affronts. Si nous savions combien de mauvais décrets ils nous épargnent, nous danserions de joie après avoir subi une offense.

Le kabbaliste Rabbi Moché Cordovéro – que son mérite nous protège – écrit dans son ouvrage *Tomer Dévora* : « Quelles sont les meilleures épreuves de ce monde, qui n'entravent pas notre service divin ? Les meilleures de toutes sont le déshonneur, la honte et l'injure. Car elles ne diminuent

pas notre force ni notre pouvoir, comme les maladies. Elles ne diminuent pas non plus nos moyens de nous procurer nourriture et vêtements. Enfin, elles ne mettent pas un terme à notre vie ni à celles de nos enfants par la mort. Aussi les rechercherons-nous et nous dirons-nous : "Mieux vaut subir l'humiliation des hommes !" Et, lorsque nous serons rabaissés, nous nous réjouissons. »

Une des situations les plus désagréables est d'être soupçonné à tort. Un homme droit sait qu'il est dénué de tout péché, mais une vaine accusation à son sujet lui ôte sa sérénité. Parfois, il est en mesure de prouver son innocence. Dans le cas contraire, en tant que croyant fils de croyants, il se raffermira à la pensée que « l'homme ne voit que l'extérieur, D.ieu regarde le cœur » (*Chmouel* I 16, 7).

Celui qui considère les choses avec une vision réfléchie sait que le fait d'être soupçonné à tort est l'opportunité rêvée pour échapper aux durs décrets et, en plus, jouir de la bénédiction divine. Qui sait si une telle opportunité se présentera de nouveau ? Rapportons, à ce sujet, une histoire datant de l'époque du 'Hafets 'Haïm *zatsal*. Il avait l'habitude de voyager d'un village à l'autre pour vendre ses livres à prix réduit, afin de donner du mérite au grand nombre. Parfois, il les vendait même à crédit, pour permettre aux gens de commencer à les étudier. Il notait leurs dettes dans un petit carnet réservé à cet usage et, à sa prochaine visite dans ce village, il les leur réclamait.

Un jour, il arriva au village polonais de Drophizhin. Un érudit, Rabbi Mordékhaï Leib HaCohen, comptant parmi les acheteurs, paya immédiatement en espèces. Il mettait en effet un point d'honneur à ne jamais acheter à crédit.

Lorsque le 'Hafets 'Haïm fut de nouveau de passage dans cette localité, ses émissaires se rendirent chez cet homme pour lui réclamer sa dette, inscrite dans le carnet. Rabbi Mordékhaï Leib argua qu'il était impossible qu'il ne s'en fût pas encore acquitté, puisqu'il avait l'habitude de toujours régler ses achats sur-le-champ et ne devait donc pas même un centime à personne. Cependant, on lui montra qu'il était écrit noir sur blanc que Mordékhaï HaCohen de Drophizhin devait au 'Hafets 'Haïm tant et tant d'argent pour des livres achetés à telle date.

Bien qu'il fût certain d'être dans son bon droit, l'érudit ne voulut pas discuter davantage et leur remit cette somme. Quelques jours plus tard, on se rendit compte de l'erreur : dans ce village habitaient deux Juifs du nom de Mordékhaï HaCohen. L'homonyme de l'érudit, qui ne portait cependant pas le deuxième prénom « Leib », avait effectivement acheté des livres à crédit.

Le 'Hafets 'Haïm s'empressa alors de se rendre lui-même à la demeure de Rabbi Mordékhaï Leib pour lui demander pardon. Mais, il était doté de si bonnes vertus qu'il ne lui en voulait pas du tout. Face à cette noblesse d'âme, le Sage, admiratif, lui adressa sa bénédiction : « Puissiez-vous jouir de bonnes et longues années ! »

Cette bénédiction se réalisa pleinement, puisque son bénéficiaire eut le mérite de s'installer en Terre Sainte et d'atteindre le bel âge de quatre-vingt-seize ans.

Au fil des années, Rabbi Mordékhaï Leib prit l'habitude de raconter cette histoire à ses descendants, en leur expliquant que, quand quelqu'un est soupçonné à tort par son prochain, c'est le moment propice pour lui de demander une bénédiction à ce dernier.

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître
l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé
des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour
le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et
des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme
revivra !